

# Les indispensables !

Le meilleur des infos de la CGT-EP en Normandie

2<sup>ème</sup> trimestre  
2024 - 25

## La CGT-EP au rectorat !

La CGT-EP a été reçue en octobre au rectorat par Monsieur FERRE, chef de la division de l'enseignement privé. Cette rencontre a été l'occasion d'aborder différents sujets, dont les ventilations de service et le calendrier scolaire.



Nous avons réaffirmé l'obligation qu'ont les établissements de respecter les ventilations de service, et que l'annualisation des enseignants ne peut pas leur être imposée.

Concernant la liberté pédagogique des établissements sur l'aménagement du calendrier scolaire, il a été rappelé qu'ils ne peuvent pas faire n'importe quoi. Toute modification doit être portée à la connaissance du rectorat, notre employeur, et ne peut en aucun cas nous faire travailler plus de jours que le calendrier scolaire du Ministère de l'Éducation Nationale.

Cette réunion a été très constructive et a permis d'enclencher une dynamique de dialogue qui, espérons-le, permettra de faire avancer nos revendications.

## ITEP Léon Marron et prime ISO

Les collègues de l'ITEP Léon Marron à Vernon ont connu entre 2016 et 2024 une irrégularité dans le traitement de la prime ISO



représentant des centaines d'euros. Suite à la mobilisation des collègues et de la CGT-EP de l'association, une première régularisation a été effectuée à partir de 2021 (un peu plus de 800 euros) car la gestion des opérations ne peut remonter à plus de 4 ans.

La CGT-EP de Léon Marron ne compte pas en rester là et, si nécessaire, ira jusqu'au tribunal administratif pour faire reconnaître le préjudice financier des enseignants.

## Bonne Année 2025 !

Bonne année 2025 à tous les collègues de l'enseignement privé !

À l'aube de cette nouvelle année, la CGT Enseignement Privé Normandie souhaite vous adresser ses vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de réussite.

L'année écoulée a été marquée par des défis importants, mais aussi par des luttes et des victoires collectives qui nous inspirent pour continuer à défendre nos droits et nos conditions de travail.

En 2025, restons mobilisés pour :

- L'amélioration des conditions de travail,
- le respect de la liberté pédagogique,
- des salaires justes et équitables,
- la reconnaissance de notre profession.



Ensemble, nous pouvons faire de 2025 une année de progrès et de solidarité. Continuons à nous battre pour nos droits et à revendiquer une éducation de qualité pour tous.

## Mutation 2025 c'est parti pour le 2nd degré !

Les demandes de mutation ont débuté le **17 décembre**, date de transmission des documents par la CAE aux établissements, et à transmettre au plus tard à la CAE via votre établissement le **19 janvier**. **Attention !** Comme c'est un dimanche, essayez de remettre les demandes **au plus tard le jeudi 16** à votre établissement, pour le temps de la remontée. Le serveur académique pour les postes vacants et les candidatures sera ouvert du **7 au 16 avril**.

Nos représentants en CAE et CCMA,

**Christelle ARGENTIN**

[christelle.arginin@cgt-ep.org](mailto:christelle.arginin@cgt-ep.org)

CAEN

ROUEN

**Stéphane CILLIERRE**

[stephane.cillierre@cgt-ep.org](mailto:stephane.cillierre@cgt-ep.org)

## Le mouvement dans 1er degré 2025 :

### En Haute-Normandie



Toute demande de mutation interdiocésaine doit faire l'objet d'une lettre manuscrite à votre chef d'établissement et une au Président de la Commission interdiocésaine de l'Emploi (CIDE

de Haute-Normandie) via l'adresse suivante : [ml.mourot@srec-hn.com](mailto:ml.mourot@srec-hn.com)

Celle-ci est à envoyer au plus tard pour **le 8 janvier 2025 à la DDEC de Haute-Normandie.**

A sa réception, le Président de la CIDE transmet à l'enseignant demandeur et au chef d'établissement l'imprimé de demande de mutation.

Attention, en cas d'impératifs familiaux, ce document doit être accompagné de toutes les pièces justifiant de votre demande.

**Le 22 janvier** communication des services vacants des chefs d'établissement au SREC et **le 31 janvier** au rectorat.

Pour tous les détails de dates du calendrier et de suivi de dossier, un seul contact : [guillaume.grisel@cgt-ep.org](mailto:guillaume.grisel@cgt-ep.org)

### En Basse-Normandie

Les enseignants des écoles effectuent leur demande de mutation par lettre personnelle sous couvert de la direction de l'école en y joignant l'imprimé fourni par la DDEC. Le directeur y appose son avis ou son visa et transmet à la DDEC. La date butoir diffère d'un diocèse à l'autre. Par mesure de sécurité, à réaliser **avant le 22 janvier 2025**. Ultérieurement, nous reviendrons sur d'autres démarches à accomplir courant mars.

Pour tous les détails de dates du calendrier et de suivi de dossier, un seul contact : [vincent.alessi@cgt-ep.org](mailto:vincent.alessi@cgt-ep.org)

### Un univers alternatif !

Il est vrai que la France a connu, début décembre 2024, une période chaotique où il était, apparemment, difficile de s'y retrouver car certaines directions y ont perdu leur latin. Dans le Calvados, 3 jours avant la grève du 5 décembre 2024, une directrice du 2nd degré demande aux salariés grévistes de se déclarer auprès d'elle afin qu'elle puisse s'organiser. Dans le second degré, il n'y a aucune obligation pour les personnels grévistes de se déclarer avant, pendant et après la grève, dans la mesure où un préavis a été déposé par une organisation syndicale représentative ! Toujours dans le Calvados, le lendemain de la grève, une autre directrice envoie un courrier à un collègue pour lui faire remarquer son absence de la veille (« Ah ! Merci, je ne le savais pas. ») et une éventuelle retenue sur salaire si non contestation du fait. Là, nous sommes passés dans un monde totalement parallèle, déconnectée de la rue.



### Un peu plus de précarité



Vous voulez être AESH et bénévole à la fois ? Entrez dans l'enseignement ! Vous travaillez dès la rentrée de septembre et vous serez, peut-être, payé en novembre. C'est ce qui est arrivé à de jeunes collègues mais aussi à des collègues plus aguerris en mutation de dossier entre Caen et Rouen. Avec un peu de chance, on vous octroiera une avance, ou pas. Bon, même si avec un peu de temps et de patience on vient à bout de tout, cela ne remplit pas le frigo.

Édité le 02/01/2025

## NOUS CONTACTER :

### Mouvement - 1er degré

Guillaume (Rouen) : [guillaume.grisel@cgt-ep.org](mailto:guillaume.grisel@cgt-ep.org)  
Vincent (Caen) : [vincent.alessi@cgt-ep.org](mailto:vincent.alessi@cgt-ep.org)

### Mouvement - 2nd degré

Christelle (Rouen) : [christelle.arginin@cgt-ep.org](mailto:christelle.arginin@cgt-ep.org)  
Stéphane (Caen) : [stephane.cillierre@cgt-ep.org](mailto:stephane.cillierre@cgt-ep.org)

### Personnels OGE

Xavier : [xavier.thomassin@cgt-ep.org](mailto:xavier.thomassin@cgt-ep.org)

### Lycée GT

Inès (Rouen) : [ines.ben-said@cgt-ep.org](mailto:ines.ben-said@cgt-ep.org)  
Stéphane (Caen) : [stephane.cillierre@cgt-ep.org](mailto:stephane.cillierre@cgt-ep.org)

### École - Collège

Guillaume (Rouen) : [guillaume.grisel@cgt-ep.org](mailto:guillaume.grisel@cgt-ep.org)  
Vincent (Caen) : [vincent.alessi@cgt-ep.org](mailto:vincent.alessi@cgt-ep.org)

### Lycée Pro - CFA

Karine (Caen) : [karine.gehanne@cgt-ep.org](mailto:karine.gehanne@cgt-ep.org)  
Stéphane (Rouen) : [stephane.inglin@cgt-ep.org](mailto:stephane.inglin@cgt-ep.org)

### IME - ITEP

Arnaud : [arnaud.rosamond@cgt-ep.org](mailto:arnaud.rosamond@cgt-ep.org)

### CSE

Rachid (Caen) : [rachid.lahlou@cgt-ep.org](mailto:rachid.lahlou@cgt-ep.org)  
Mohamed (Rouen) : [mohamed.iziki@cgt-ep.org](mailto:mohamed.iziki@cgt-ep.org)

### Retraite

Laurent : [laurent.gouriou@cgt-ep.org](mailto:laurent.gouriou@cgt-ep.org)

### Agricole

Laurence : [laurence.guillaume@cgt-ep.org](mailto:laurence.guillaume@cgt-ep.org)

### Santé - Prévoyance

Marie-Édith : [marie-edith.andre@cgt-ep.org](mailto:marie-edith.andre@cgt-ep.org)

### Formation

Inès (Rouen) : [ines.ben-said@cgt-ep.org](mailto:ines.ben-said@cgt-ep.org)  
Rachid (Caen) : [rachid.lahlou@cgt-ep.org](mailto:rachid.lahlou@cgt-ep.org)